

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Investissement apprentissage	191

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L4221-1 et suivants,
- VU** le Code du Travail, notamment l'article L6211-3,
- VU** le Code de l'Education, notamment l'article L214-13,
- VU** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 41,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil Régional du 16 et 17 décembre 2020 adoptant le Budget Primitif,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 relative aux délégations à la Commission permanente,
- VU** la délibération de la Commission permanente 19 mai 2017 et le Conseil Régional des 16 et 17 octobre 2020 affectant une autorisation de programme de 71 094 € au profit de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire (opération n°2017_05462),
- VU** la délibération de la Commission permanente du 27 septembre 2019 affectant une autorisation de programme de 57 847 € au profit du LEGTA de Laval (opération n°2019_10990).

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré,

1- DOSSIERS D'INVESTISSEMENT 2021
Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire (CCI 49)

ATTRIBUE

une subvention de 156 270 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire, pour la création du Campus de la Gastronomie à Angers, sur une dépense subventionnable de 473 552 € TTC.

AFFECTE

l'autorisation de programme correspondante.

Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire - CFA Ecole de Formation par l'Expérience en Agriculture (CFA EFEA)

ATTRIBUE

une subvention de 92 395 € à la Chambre d'Agriculture organisme gestionnaire du CFA EFEA, pour les travaux de réhabilitation du site des Trinottières à Montreuil sur Loir, sur une dépense subventionnable de 184 791 € TTC.

AFFECTE

l'autorisation de programme correspondante.

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne (CCI 53)

ATTRIBUE

une subvention de 5 454 € à la Chambre d'Agriculture organisme gestionnaire du CFA EFEA, pour ces travaux de mise en conformité du système de sureté - sites St-Berthevin et Laval, sur une dépense subventionnable de 10 909 € TTC.

AFFECTE

l'autorisation de programme correspondante.

2 - PROROGATION DE SUBVENTION

Lycée Général et Technologique Agricole de Laval (LEGTA de Laval)

AUTORISE

la prorogation d'un an de la durée de validité de la subvention n°2019_10990 accordée au LEGTA de Laval pour l'acquisition d'équipements pédagogiques de la nouvelle forge du CFA Agri Laval.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire

AUTORISE

la prorogation d'un an de la durée de validité de la subvention n°2017_05462 accordée à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire pour des travaux de réhabilitation et d'aménagement des locaux du CFA URMA CIFAM à Ste-Luce-sur-Loire.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REÇU le 22/11/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs